

Assemblées des États membres de l'OMPI

Cinquante et unième série de réunions
Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013

**RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR
LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET À SA VINGT ET UNIÈME SESSION
(9 – 13 SEPTEMBRE 2013)**

Document établi par le Secrétariat

L'annexe du présent document contient le "Résumé des décisions et recommandations" (document WO/PBC/21/21) adopté par le Comité du programme et budget à sa vingt et unième session tenue du 9 au 13 septembre 2013.

[Le document WO/PBC/21/21 suit]

Comité du programme et budget

Vingt et unième session
Genève, 9 – 13 septembre 2013

RESUMÉ DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

adopté par le Comité du programme et budget

1. Le présent document rend compte des décisions prises et des recommandations formulées par le Comité du programme et budget (PBC) à sa vingt et unième session (9 – 13 septembre 2013) à la suite de l'examen des points de l'ordre du jour et des documents correspondants indiqués dans le document WO/PBC/21/1.
2. Le rapport complet sur la vingt et unième session du PBC sera rédigé en temps utile en vue de son approbation conformément à la pratique établie.
3. Le résumé des décisions et recommandations sera présenté aux assemblées des États membres de l'OMPI à leur session de septembre 2013 (dans le document A/51/14).

[La liste des décisions
et recommandations suit]

LISTE DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/21/1

L'ordre du jour a été adopté tel que modifié.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

document WO/PBC/21/2

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/21/2 (Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS)) et de demander au Secrétariat de continuer à prendre des mesures appropriées pour donner suite aux vues exprimées par l'OCIS. Le PBC a aussi demandé à l'OCIS de continuer à analyser et à superviser les activités du Secrétariat conformément à son mandat et à présenter au PBC un rapport sur la question.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU JURY DE SÉLECTION EN VUE DE LA NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

document WO/PBC/21/3

Le Comité du programme et budget

- i) a approuvé les recommandations du jury de sélection concernant la sélection de trois nouveaux membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI, qui figurent au paragraphe 31 du rapport du jury de sélection; et,*
- ii) a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver la recommandation du jury de sélection concernant la nomination de nouveaux membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI.*

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

document WO/PBC/21/6

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/21/6 (Rapport du vérificateur externe des comptes) et de demander au Secrétariat de continuer à prendre des mesures appropriées pour donner suite aux recommandations présentées au Bureau international. Le PBC a aussi demandé à l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) de continuer à analyser et à superviser la mise en œuvre des recommandations conformément à son mandat et à présenter au PBC un rapport sur la question.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE L'AUDIT ET DE LA SUPERVISION INTERNES

document WO/PBC/21/17

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/21/17 (Rapport du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes) et de demander au Secrétariat de continuer à prendre des mesures appropriées pour donner suite aux recommandations qui lui ont été présentées par la Division de l'audit et de la supervision internes. Le PBC a aussi demandé à l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) de continuer à analyser et à superviser la mise en œuvre des recommandations conformément à son mandat et à présenter au PBC un rapport sur la question.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

document WO/PBC/21/16

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'examiner cette question et de prendre des mesures appropriées.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

GOUVERNANCE DE L'OMPI

Documents de référence : WO/PBC/18/20, WO/PBC/19/26 et WO/PBC/21/20

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'examiner cette question et de prendre des mesures appropriées.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2012; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS
AU 30 JUIN 2013

Rapport financier annuel et états financiers pour 2012

document WO/PBC/21/4

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI l'approbation des états financiers annuels pour 2012 figurant dans le document WO/PBC/21/4.

État du paiement des contributions au 30 juin 2013

document WO/PBC/21/5

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/21/5.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

NIVEAU D'UTILISATION DES RÉSERVES

document WO/PBC/21/7

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/21/7.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

document WO/PBC/21/13

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu du rapport annuel sur les ressources humaines compte tenu des incidences en termes de finances et de ressources et a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prier le Directeur général de transmettre à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) les préoccupations des États membres concernant l'incidence de l'augmentation des coûts de personnel sur la viabilité financière de l'Organisation et la nécessité d'exercer une plus grande vigilance et d'étudier la possibilité de prendre des mesures rapides et efficaces, en particulier dans le contexte de l'examen d'ensemble de ces questions actuellement effectué par la CFPI.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS

document WO/PBC/21/19

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/21/19 et a recommandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts en matière de maîtrise des coûts.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

document WO/PBC/21/8

1. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2014-2015 (figurant dans le document WO/PBC/21/8) sous réserve des points suivants :

- i) augmentation de l'enveloppe budgétaire globale de manière à couvrir la mise en œuvre approuvée de la politique linguistique de l'OMPI, pour un montant de 793 000 francs suisses, dans le cadre du programme 27;*
- ii) rétablissement du programme 30 afin d'intégrer les PME et l'innovation, sans que soient modifiés le contenu et les ressources concernant les PME et l'innovation dans le cadre du programme 10;*
- iii) approbation par les États membres lors des assemblées, dans le cadre de l'examen du programme et budget proposé, du programme 20 relatif aux bureaux extérieurs; et*
- iv) prise en considération des modifications convenues en ce qui concerne le paragraphe 44 de la Synthèse financière et les programmes 1, 2, 3, 8, 9, 11, 15, 17, 23, 27 et 30.*

2. Le PBC en a référé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions, chacune pour ce qui la concerne, concernant une décision sur les questions suivantes :

- i) le programme 18;*
- ii) l'objectif énoncé au programme 2 s'agissant de la tenue d'une conférence diplomatique; et*
- iii) l'objectif énoncé au programme 4 s'agissant de la tenue d'une conférence diplomatique.*

PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT

document WO/PBC/21/18

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a entériné les principes en vertu desquels les projets ont été et seront inclus dans le Plan-cadre d'équipement de l'Organisation, comme indiqué dans le document WO/PBC/21/18,*
- ii) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le financement des projets présentés dans l'annexe du document WO/PBC/21/18, pour un montant total estimé à 11,2 millions de francs suisses à prélever sur les réserves,*

iii.a) a prié le Secrétariat de fournir, lors des sessions des assemblées, des informations supplémentaires sur les économies générées par ces projets ainsi que des précisions sur l'amortissement et la capitalisation des dépenses correspondantes,

iii.b) a prié le Secrétariat de cibler des économies supplémentaires dans le cadre du budget ordinaire, notamment en mettant pleinement en œuvre les recommandations de la Division de l'audit et de la supervision internes sur la politique en matière de voyages et en améliorant la gestion de la trésorerie, en vue de réduire l'utilisation des réserves aux fins du financement des projets visés au point ii),

iii.c) a prié le Secrétariat de rendre compte des progrès réalisés concernant les points iii.a) et iii.b) à la prochaine session de septembre du PBC.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION DE DÉFINITION DES "DÉPENSES DE DEVELOPPEMENT" DANS LE CADRE DU PROGRAMME ET BUDGET

Documents de référence : WO/PBC/19/25 et document connexe (Définition révisée des "dépenses de développement" proposée par le président du PBC) distribué à la vingtième session

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'examiner cette question et de prendre des mesures appropriées.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DES NORMES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS DE L'OMPI

document WO/PBC/21/9

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/21/9.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT FINAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RÉORIENTATION STRATÉGIQUE (PRS) DE L'OMPI

document WO/PBC/21/10

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'examiner cette question et de prendre des mesures appropriées.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE CONSTRUCTION

document WO/PBC/21/11

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/21/11 et a prié le Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le projet de nouvelle salle de conférence soit achevé dans les limites du budget approuvé.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE PLANIFICATION DES RESSOURCES (ERP) À L'OMPI

document WO/PBC/21/12

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/21/12.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET D'INVESTISSEMENT DANS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

document WO/PBC/21/14

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/21/14.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'OMPI

document WO/PBC/21/15

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note des informations contenues dans le document WO/PBC/21/15;*
- ii) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI l'adoption des propositions figurant au paragraphe 13 du document WO/PBC/21/15, sous réserve des modifications suivantes :*

"14. Compte tenu des informations contenues dans le présent document et de l'importance que revêt la mise à disposition dans les six langues de la documentation des réunions des groupes de travail, les propositions ci-après sont soumises aux États membres pour examen :

- “a) le Secrétariat continuera d’appliquer les mesures de rationalisation et de maîtrise visant à réduire encore le nombre et la longueur moyenne des documents de travail;*
- “b) parallèlement, la couverture en six langues de la documentation des réunions des groupes de travail débutera progressivement, dans un souci d’efficacité par rapport au coût, au cours de l’exercice biennal 2014-2015 et il sera tenu compte dans le programme et budget du coût supplémentaire résultant de cette couverture;*
- “c) à la prochaine session du PBC, le Secrétariat rendra compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées au point ii).”*

POINT 21 DE L’ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Comité du programme et budget a adopté le contenu du présent document.

POINT 22 DE L’ORDRE DU JOUR

CLÔTURE DE LA SESSION

La clôture de la session a été prononcée.

[Fin du document]